

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N parue au BOESR n°28 du 10 juillet 2025 relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration en formation restreinte du 16 février 2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement et de création de la commission de recrutement pour ce poste;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4338 (PRAG0392), en Anglais, est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	GILFEDDER-DOYLE	DEIRDRE	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	11
Mme	TROTIGNON	BEATRICE	MAITRE DE CONFERENCES	11
M.	O'BRIEN	ALEXANDER	PROFESSEUR CERTIFIE	H0422
Mme	ROGER	MARJOLAINE	PROFESSEUR AGREGE	H0422
Mme	BOURREL	VERONIQUE	PROFESSEUR AGREGE	H0422
M.	WHITESIDE	LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE	H0422

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 25 février 2026

Le Président de l'Université

Bruno BOUCHARD